



Le mardi 30 juin 2026

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, dans la cour de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Renaud GEORGE.

Le quorum était atteint.

Date de convocation : 25/06/2026

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 23

Etaient présents : M. Renaud GEORGE, Mme Marie ASTIER, M. Olivier PERROT, Mme Corine GENEVAY, M. Loïc DUFFY, Mme Laurence LELARGE, Mme Solange JACQUIER, M. Philippe BIGOT, M. Dominique LEONARD, Mme Virginie PORTELA, Mme Elise BERTRAND, M. Nicolas NAMIAN, Mme Lea PERROT, M. Thierry CHARBONNIER, Mme Cécile FERRY, M. Etienne SAINT-SERNIN, M. Jean-Patrice CLERC.

Ont donné pouvoir : Mme Audrey GREINER à M. Olivier PERROT, Mme Catherine VILLEFRANCHE THOUVENEL à M. Loïc DUFFY, M. Clément PRUD'HOMME à Mme Laurence LELARGE, M. Paul DIDIER à Mme Marie ASTIER, M. Hubert GORRON à M. Renaud GEORGE, Mme Sophie PELLIS à M. Jean-Patrice CLERC.

Secrétaire de séance : Elise BERTRAND

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05/06/2026
- Annulation délibération 2026-26-Fixation indemnités adjoints et conseillers municipaux
- Fixation des indemnités des élus
- Subventions aux associations
- Subventions aux coopératives scolaires
- Adhésion association Amply
- Rémunération des stagiaires BAFA
- Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Ainés
- Avenant à la convention de mise à disposition de personnel -GOAL FUTSAL CLUB
- Convention de mise à disposition de la piscine Gabriel Mercier de Trévoux
- Convention avec la Région-Aides aux entreprises

Le Maire accueille les élus "dans un conseil municipal champêtre", expliquant le cadre inhabituel : la salle du conseil est indisponible pour cause de remplacement des huisseries, mesure destinée à améliorer la performance énergétique du bâtiment. Déplacer la séance dans une autre salle aurait perturbé la vie associative; après vérification de la météo, la tenue en plein air est décidée.

Le Maire prévient qu'il suspendra la séance quelques minutes en cours de route : la SPL "Petite Enfance" est en cours de constitution, avec élection du président et de l'exécutif, et plusieurs signatures numériques seront à valider à distance.

Il propose ensuite aux Conseil d'approuver le PV du Conseil Municipal du 05 juin 2026.

Aucune remarque n'étant soulevée, le PV est approuvé à l'unanimité.

Abstention :

DELIBERATIONS

2026-40) ANNULATION DELIBERATION 2026-26-FIXATION INDEMNITES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le Maire présente un double point technique : le tableau des indemnités des élus figurait dans le corps de la délibération, mais n'était pas reproduit en annexe, ce qu'exige la préfecture. Il est donc demandé d'annuler la délibération 2026-26 puis de la reprendre à l'identique en lui ajoutant l'annexe demandée.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'annulation de la délibération.

2026-41) FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Le maire propose ensuite de reprendre à l'identique la délibération 2026-26 avec ajout d'une annexe comportant exactement le même tableau, reproduit ci-après :

	Taux appliqué en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique (1027)
Marie ASTIER (1re adjointe)	12,58
Olivier PERROT (2e adjoint)	12,58
Audrey GREINER (3e adjointe)	12,58
Hubert GORRON (4e adjoint)	12,58
Corine GENEVAY (5e adjointe)	12,58
Loïc DUFFY (6e adjoint)	12,58
Conseillers municipaux délégués	
Paul DIDIER	3,56
Laurence LELARGE	3,56
Solange JACQUIER	3,56
Catherine VILLEFRANCHE-THOUVENEL	3,56
Philippe BIGOT	3,56
Dominique LEONARD	3,56
Virginie PORTELA	3,56
Elise BERTRAND	6,08
Nicolas NAMIAN	6,08
Lea PERROT	6,08
Clément PRUD'HOMME	6,08
TOTAL	124,72

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

2026-42) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le maire donne ensuite la parole à Mme Marie ASTIER afin de présenter la délibération suivante concernant les subventions aux associations. Les propositions sont reproduites dans le tableau ci-après :

Association et Organismes d'intérêt général	Demande 2025	Subvention 2025	Demande 2026	Subvention 2026
ATEMI	1 600,00 €	800,00 €	1 300,00 €	750,00 €
ATQSG - TENNIS	500,00 €	500,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
ATSG - THEATRE	1 200,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €	SEPTEMBRE
DIESE	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
FC SMO	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
GOAL FUTSAL CLUB	8 000,00 €	3 000,00 €	8 000,00 €	6 400,00 €
GYM VOLONTAIRE	- €	- €	400,00 €	400,00 €
MONQUI PONG	1 500,00 €	1 500,00 €	2 400,00 €	SEPTEMBRE
MUSIQUE ET CULTURE	13 393,00 €	13 393,00 €	12 279,00 €	12 279,00 €
SAONE RIDE NAUTIQUE	- €	- €	9 994,00 €	- €
SMILING DANCIN'	- €	- €	1 000,00 €	- €
SOCIETE DE CHASSE	250,00 €	- €	250,00 €	250,00 €
SOS MEDITERRANEE	300,00 €	300,00 €	300,00 €	- €
TCMO	- €	- €	2 500,00 €	SEPTEMBRE
TOUR EVASION VTT	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
JARDINOT	- €	- €	1 200,00 €	SEPTEMBRE
TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES	35 243,00 €	29 193,00 €	50 223,00 €	29 679,00 €
AMF TELETHON		- €	PAS DE MONTANT	- €
MFR ANSE		- €	PAS DE MONTANT	- €
CHAMBRE METIERS ET ARTISANAT			125,00 €	- €
TOTAL ORGANISMES D'INTERET GENERAL	- €	- €	125,00 €	- €

TOTAL SUBVENTIONS	35 243,00 €	29 193,00 €	50 348,00 €	29 679,00 €
--------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

M. Olivier PERROT interrompt Mme ASTIER pour demander aux conseillers s'ils souhaitent voter le tableau en une seule fois ou s'il est nécessaire voter chaque ligne une à une, notamment au cas où il y aurait des conseillers membres du bureau de certaines associations qui ne pourraient alors pas prendre part au vote.

M. Etienne SAINT-SERNIN indique que le groupe n'appartenant pas à la majorité votera contre l'abandon de la subvention à SOS Méditerranée et que Monsieur Thierry CHARBONNIER ne pourra pas prendre part au vote de l'association Jardinot et qu'il faudrait donc voter les lignes une à une.

M. Olivier PERROT précise qu'il n'y a pas de proposition de subvention à ces deux associations et qu'il n'y a donc pas lieu de voter une subvention qui n'est pas proposée.

Il est décidé de voter les lignes une à une, tout en laissant une place au débat pour les lignes où aucune subvention n'est proposée.

Mme Marie ASTIER reprend ensuite la présentation des subventions proposées.

ATEMI

Le club souhaite le développement de cours estivaux gratuits à Saint-Germain; plan de formation pour enseignants diplômés; la subvention a été calibrée au nombre d'adhérents saint-germinois (15).

Le Maire ajoute un enjeu stratégique : ATEMI a perdu pas mal d'adhérents ces dernières années et au-delà de la subvention, la mairie compte renforcer leur visibilité et communication, démarche appelée à s'étendre "à toutes les associations" pour les rendre "plus actives et plus visibles".

Subvention accordée à l'unanimité.

ATQSG – Association de Tennis Quincieux Saint-Germain (École de tennis)

Mme ASTIER indique que la subvention proposée vise à compenser les pertes liées à l'indisponibilité du court couvert de Saint-Germain entre août 2023 et janvier 2025, l'achat de matériel et des animations en milieu scolaire.

Le Maire contextualise : la précédente municipalité avait confié le court couvert, pour 1,5 à 2 ans, à une association neuvilloise de gymnastique, privant l'ATQSG du créneau local et entraînant des pertes d'adhérents. Une première compensation avait été votée il y a deux ans, inférieure au besoin; la demande actuelle correspond au "solde". Il donne ensuite la parole aux conseillers qui souhaitent faire des remarques

M. Etienne SAINT-SERNIN : "Pourquoi compenser des pertes à une association, ce qui me semble original ?".

Le Maire répond sur la responsabilité de la commune: le retrait d'usage d'une infrastructure municipale a causé une perte "réelle", donc réparation.

M. Etienne SAINT-SERNIN demande s'il existait un engagement de la commune à confier le court couvert à cette association.

Le maire précise que c'est l'usage depuis plusieurs mandats et que l'association participe également à l'entretien du des courts. Les salles municipales sont généralement confiées aux associations pour exercer leur activité.

Subvention accordée à l'unanimité (abstention de M. Etienne SAINT-SERNIN).

DIESE – Les Pianissimes

Mme Marie ASTIER expose que la subvention demandée vise à la couverture des dépenses d'organisation de concerts aux Hautannes et salle Georges Brassens avec un volet pédagogique pour les enfants et des tarifs réduits pour les habitants. Le Maire signale un aléa récent : un concert pédagogique destiné aux écoles, prévu à 15h en pleine fournaise, a été annulé par la municipalité pour raisons de chaleur; il ne s'agit pas d'un défaut de l'association. Subvention accordée à l'unanimité.

FCSMO – Saône-Mont d'Or Football Club

Mme Marie ASTIER expose que le club est intercommunal (Saint-Germain, Albigny, Quincieux, Couzon) avec environ 30 adhérents saint-germinois, accueil des publics variés, y compris avec une action envers les personnes souffrant de handicap et comporte 6 salariés.

Subvention accordée à l'unanimité.

Goal Futsal Club (siège à Saint-Germain)

Mme Marie ASTIER expose que le club évolue en première division et compte 80 adhérents saint-germinois. La proposition de subvention a été proratisée en se fondant sur un ratio d'adhérents par rapport à la subvention de la commune de Neuville (150 adhérents)

Subvention accordée à l'unanimité.

Gym Volontaire – Club de gym de Saint-Germain

Mme Marie ASTIER expose que le club fait face à une forte hausse des adhérents "jamais vue depuis le Covid" et que la subvention à acquérir du matériel supplémentaire.

Subvention accordée à l'unanimité.

Musique et Culture : Subvention à l'École de musique de Saint-Germain

Mme Marie ASTIER expose que l'école compte 153 adhérents et l'association est très active sur la commune et demande une subvention d'équilibre de 12 279 € pour fonctionnement et salaires (8 salariés).

Le maire précise : « La musique ça se subventionne parce que quand on la subventionne pas, c'est très cher. », notamment parce que la convention collective très protectrice des collaborateurs entraîne des coûts élevés; les tarifs proposés par l'école sont insuffisants pour couvrir le coût réel. Les écoles de musique sont, partout, subventionnées par les communes.

Subvention accordée à l'unanimité.

Tour Évasion VTT

Mme Marie ASTIER expose que l'association VTT locale; demande une subvention de 500 € pour financer l'organisation et l'animation d'un week-end sportif (Beaujolais ou Lac des Sapins), organisation et animation.

Subvention accordée à l'unanimité.

Société de chasse

Mme Marie ASTIER expose que la société de chasse demande une subvention de 250 € pour achat d'un générateur solaire/station d'alimentation pour recharger la batterie des néons dans un local sans électricité (devis 349,89 €). Subvention accordée à l'unanimité (4 abstentions : Messieurs Etienne SAINT-SERNIN et Jean-Patrice CLERC, Mesdames Cécile FERRY et Sophie PELLIS).

Subventions différées à septembre et refus de subventions

Mme Marie ASTIER expose les motifs de certaines subventions non accordées ou reportées :

- **Saône Ride Nautique** : demande une subvention de 9 994€ pour proposer des initiations gratuites lors de la fête de Saint-Germain. Motif de refus : comparatif avec le Yacht Club (initiations gratuites sans subvention) et problématique de légalité du wake surf.

- **Smiling Dancing** : demande de subvention de 1000€ d'une association de Saône et Loire pour l'organisation d'un festival de musique électronique. Demande refusée.

Et 4 associations pour lesquelles les demandes sont reportées à septembre (dossiers incomplets) : ATSG (théâtre), Monkey Pong (tennis de table), TCMO (trampoline), et Jardinot (jardins familiaux)

Concernant SOS Méditerranée, une subvention de 300 euros avait été accordée l'année précédente et demandée à nouveau cette année, cette association effectue une action humanitaire pour recherche et sauvetage en mer.

Monsieur SAINT-SERNIN demande des précisions sur les raisons pour lesquelles la municipalité ne souhaite pas accorder cette subvention.

Monsieur le maire explique qu'en l'absence de politique structurée pour des subventions aux associations nationales il y a un risque d'arbitraire (« Pourquoi celle-ci plutôt qu'une autre ? »), qu'il y a nécessité de cohérence si une politique était envisagée.

M. Olivier PERROT ajoute que les collectivités ont l'interdiction de voter des subventions à des associations sans action sur le territoire communal. SOS Méditerranée n'ayant aucune action locale planifiée il n'y a pas lieu d'accorder la subvention. Il ajoute que les subventions de la Ville de Lyon à cette association ont été retoquées par le tribunal administratif en appel pour cette même raison.

Monsieur SAINT-SERNIN oppose que cette association effectue un travail extraordinaire et sauve des vies, que le faible impact budgétaire et la valeur symbolique (« montrer qu'on pense un petit peu plus loin que le bout de notre nez »).

Monsieur le maire réitère ses propos précédents « Pourquoi eux et pourquoi pas les autres ? » et confirme la volonté de la Municipalité de ne pas accorder la subvention.

2026-43) SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

En l'absence de Mme Audrey Greiner, monsieur le maire donne la parole à Mme Elise Bertrand pour présenter la délibération suivante :

Afin de soutenir les projets pédagogiques, culturels et sorties des écoles de la commune, la Municipalité accorde une subvention aux coopératives scolaires avec une répartition basée sur le nombre d'élèves.

- École élémentaire : 5 000 € pour financer une comédie musicale réalisée la semaine précédente avec un comédien et une cheffe de chœur qui a remporté un succès fou auprès des parents et équipes.

- École maternelle : 3 000 € pour un intervenant musique récurrent; retours très positifs des parents et enseignants qui dynamise l'échange parents-enfants.

Subventions accordées à l'unanimité.

2026-44) ADHESION ASSOCIATION AMPLY

M. le maire donne ensuite la parole à Mme Marie ASTIER afin de présenter la délibération suivante :

Le festival Amply aura lieu du 2 octobre au 15 novembre et permet aux bibliothèques de la Métropole de programmer des artistes de la scène grand-lyonnaise. À Saint-Germain, une date locale est fixée le 15 octobre avec un collectif de musiciens. L'adhésion de la commune à l'association est fixée à 30 euros.

Adoption à l'unanimité.

2026-45) REMUNERATION DES STAGIAIRES BAFA

M. le maire donne ensuite la parole à M. Olivier PERROT afin de présenter la délibération suivante :

Il expose que les stagiaires BAFA ne peuvent percevoir de gratification de stage comme les stagiaires universitaires mais qu'il semble nécessaire de les gratifier, tout travail méritant salaire.

En effet, lorsqu'ils effectuent leur stage pratique d'une durée minimum de 15 jours après leur formation, ils effectuent un réel travail.

Pour les gratifier, deux seules voies sont possibles :

- Contrat d'engagement éducatif (rémunération minimum de 4,30 fois le SMIC horaire par journée de travail de 10 h maximum soit approximativement 43% du SMIC).

- Contrat de travail de droit commun pour accroissement saisonnier.

L'enjeu est notamment d'encourager les jeunes (dès 16 ans), et de reconnaître l'investissement malgré la concurrence des jobs d'été mieux payés.

Il est donc proposé de permettre au maire de signer des CEE et de rémunérer les stagiaires:

- Majeurs: 7 SMIC horaire par jour (10 h/jour rémunérées à 7 × SMIC horaire).

- Mineurs: 6 SMIC horaire par jour (limités à 8 h/jour).

Il est précisé que deux stagiaires majeurs en bénéficieront dès cet été et que les stagiaires BAFA viendront cet été en supplément des effectifs et que cela n'est pas lié à la décision d'ouverture d'une semaine supplémentaire de l'accueil au mois de juillet.

Adoption à l'unanimité.

Le maire interrompt la séance pour 5 minutes afin de signer les documents de la SPL.

2026-46) ADHESION AU RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES

A la reprise de la séance, le maire présente la délibération suivante. Il explique que Saint-Germain était déjà adhérente au réseau et avait obtenu le diplôme « ville amie des aînés niveau 1 ».

L'adhésion permet l'accès à un réseau de communes partageant des bonnes pratiques pour le vieillissement : activités sportives, loisirs, urbanisme, services.

La cotisation annuelle de 160 € est calculée selon le nombre d'habitants.

Il propose au Conseil municipal de désigner Lea Perrot (titulaire) et Laurence Lelarge (suppléante), choix motivé par leur animation du Conseil des seniors.

Adoption à l'unanimité.

2026-47) AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR GOAL FUTSAL CLUB

M. le maire donne ensuite la parole à Mme Marie ASTIER afin de présenter la délibération suivante :

Le goal futsal met à disposition du personnel pour l'animation de l'accueil de loisirs ou périscolaire depuis de nombreuses années. La convention n'avait pas été réévaluée depuis plusieurs années et, compte tenu de l'inflation, il est proposé de passer de 15 à 17€ HT l'heure travaillée facturée à la commune.

Adoption à l'unanimité.

2026-48) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE GABRIEL MERCIER DE TREVOUX

M. le maire indique au Conseil municipal que les enfants de CP, CE1 et CE2 vont, une fois par semaine pendant un trimestre à la piscine municipale de Trévoux et il est nécessaire de conventionner afin de mettre à disposition des créneaux.

Adoption à l'unanimité.

Interruption de séance pour les questions du public

Le maire propose au public de poser des questions.

Une habitante prend la parole et souhaite revenir sur la subvention qui est versée à Dièse. Elle pense que la subvention est démesurée car il lui semble que l'association, créée à Saint-Germain, délaisse Saint-Germain et ses alentours pour proposer des concerts très éloignés, à Charbonnières par exemple.

Une autre habitante s'étonne également que la subvention soit toujours aussi importante bien qu'elle ait également soutenu l'association dont elle a fait partie pendant 13 ans. Mais que le montant de la subvention pourrait mériter réflexion.

Le maire acquiesce et précise : « Il se trouve que l'association a bien grandi. Apparemment, tout ce qui naît à Saint-Germain grandit. Le futsal est né à Saint-Germain, ils sont en première division, les pianissimes sont nés à Saint-Germain, ils ont maintenant une audience qui dépasse très largement notre village et même très largement notre région. Ils sont devenus très grands. On est là depuis trois mois, les subventions sont accordées aujourd'hui, mais les projets étaient déjà bâtis avant et en tout cas pour cette année. Mais on va rencontrer évidemment le président de l'association pour en discuter avec lui, parce qu'on fait le même constat que vous. Après, il faudra forcément se poser une question à un moment donné : jusqu'à quelle subvention Les Pianissimes sont d'accord pour continuer à poursuivre et à faire des concerts à Saint-Germain où ils sont nés.

Un habitant prend ensuite la parole sur un autre sujet : « Je suis parti un petit moment de Saint-Germain, donc j'avoue que j'ai un peu perdu le fil des projets en cours. Il y avait un projet d'habitat intergénérationnel sur le jardin pédagogique, je voulais savoir s'il était toujours en cours ou est-ce qu'il a été annulé ?

Réponse de M. le Maire : « Le sujet est encore en cours de débat avec l'acteur principal qui est la société NCI Promotion. Il est encore en débat parce qu'on s'est rencontrés la semaine dernière, ça fait deux fois qu'on les rencontre. Le permis de construire sur lequel ils avaient des compléments à fournir à la métropole est devenu caduc puisqu'ils n'ont pas fourni ces compléments. Donc le projet est reparti de zéro. Je ne partage pas ce que vous dites quand vous dites que c'était un projet de résidence intergénérationnelle. Non, ils disaient qu'ils allaient mettre quelques personnes âgées, histoire de dire qu'il était intergénérationnel, mais c'est un projet qui n'a absolument rien d'intergénérationnel. Il n'y avait absolument rien de fléché du tout. Quand un promoteur vous dit des choses, c'est mieux quand il vous les écrit. Quand il ne les écrit pas, c'est qu'il n'y a absolument rien derrière. Et en l'occurrence d'ailleurs, dans les conversations qu'on a eues avec eux, ils ne sont pas du tout allés loin sur ce sujet. Ils sont très rapidement allés sur l'autre sujet qui était : il faut qu'on produise le maximum de logements possibles sur le terrain le plus petit possible. Ce qui est au moins un débat qui est sincère et franc, je préfère à la limite que les choses soient comme ça, plutôt qu'ils inventent tout et n'importe quoi. Par contre, sur la question de l'intergénérationnel, il y a des questions qui se posent aujourd'hui, vous le savez, il y avait une résidence intergénérationnelle, plutôt un projet de résidence intergénérationnelle qui était à l'époque fléché sur le domaine des Quatre Vents, avec des bailleurs sociaux qui s'étaient d'ailleurs positionnés pour faire du logement plutôt à prix accessible pour les seniors, et c'est le genre de résidence dont on a besoin. C'est des sujets qu'on va de toute façon remettre à plat. Mais pour l'instant, c'est un petit peu tôt pour vous en dire plus parce qu'on n'a pas du tout encore avancé, on n'a même pas encore rencontré la métropole qu'on va rencontrer en septembre sur toutes ces questions-là. »

Un habitant prend ensuite la parole : « On est en fin de période de canicule et je m'interrogeais sur savoir comment ça s'est passé au sein de l'école de Saint-Germain notamment, et du dispositif canicule déployé par la commune aussi auprès des personnes âgées, s'il y avait eu un certain nombre de retours, et s'il y a eu un effet d'expérience et d'apprentissage qui ont pu être réalisés pendant cette période-là. »

Le maire reporte la réponse concernant les seniors à un peu plus avant dans le conseil puisqu'une question orale sera posée sur ce sujet par un membre du conseil. Il passe la parole à Elise Bertrand pour répondre sur le sujet des écoles : « Je vais commencer par vous donner un retour sur l'école élémentaire puisqu'elle a pu bénéficier de travaux dernièrement. Sur l'aile nord, côté parking, vous avez les classes 3, 4, 5, 6, 7. Super, ils ont gagné en confort

thermique forcément puisque le mur a été complètement isolé. Pour les classes de l'aile ouest, donc classes 8 et 9, il n'y a pas eu de gros efforts faits, c'est les classes 8 et 9 qui sont côté rue. Donc là, ça reste compliqué. Là où ça reste compliqué, c'est pour l'école maternelle où il n'y a pas eu de travaux et donc là, il y a quand même une souffrance. Mais la mairie a été très réactive, quelques équipements de ventilateurs et de brumisateurs sur la cour, mais c'est vraiment en attendant autre chose de plus sérieux. »

Le même habitant poursuit : « Cela ne doit-il pas accélérer la réflexion sur la poursuite de la rénovation thermique, notamment à l'école maternelle ? »

Elise Bertrand : « Oui, il faut avancer rapidement, mais correctement. J'ai récemment visité l'école maternelle avec Nicolas Namian et Audrey Greiner, car c'est le point le plus sensible. Nous souhaitons mettre en place des solutions, mais certaines relèvent du long terme. Je tiens aussi à m'appuyer sur le travail déjà mené les années précédentes pour l'école maternelle. Nous mènerons la même démarche pour l'école élémentaire : visites, identification des points chauds et recherche d'améliorations. À court terme, nous envisageons notamment de renforcer la végétalisation afin de créer davantage d'ombre et de fraîcheur. »

M. le maire ajoute : « Il ne faut pas agir dans le désordre. La mairie, que vous voyez derrière vous, fait actuellement l'objet d'un remplacement complet des huisseries, fenêtres et portes. Pour l'instant, les bénéfices ne sont pas encore pleinement visibles, d'autant que les travaux ne prévoyaient pas l'isolation du toit. Or, sans isolation de la toiture, les nouvelles huisseries ne suffisent pas : la chaleur reste importante et les locaux demeurent inconfortables. On aurait pu envisager un autre ordre de priorité, par exemple commencer par l'école maternelle avant la mairie, mais je ne souhaite pas entrer davantage dans la critique. Le sujet dépasse largement les seules écoles et la mairie. Comme évoqué plus tôt, la salle du conseil, climatisée, a été proposée à certains seniors. La bibliothèque sera également climatisée très prochainement. C'est un lieu agréable, qui pourra permettre aux personnes ne partant pas en congés de venir se rafraîchir lorsqu'elle est ouverte. De jeunes lycéens ont aussi demandé à utiliser la salle du conseil pour travailler au frais, ce qui nous a donné des idées. Beaucoup de personnes restent dans des logements surchauffés ; si nous pouvons leur proposer des lieux calmes et plus frais, elles les utiliseront probablement. Le sujet est donc plus large que l'école maternelle, même s'il l'inclut. Nous devons y réfléchir sérieusement et agir avec méthode. »

Le même habitant ajoute : « Il me semble que vous avez parlé de l'information selon laquelle vous avez souscrit un emprunt auprès de la Banque des territoires. Est-ce que justement la commune a la capacité financière et la possibilité d'emprunter par la suite pour porter ses futurs projets dans un avenir le plus proche possible afin que vos enfants soient en capacité de travailler dans les bonnes conditions. »

M. le maire : « Est-ce qu'on aura matière à faire des investissements ? Oui. Est-ce qu'on aura matière à faire tous les investissements, de n'importe quel montant ? Non. Est-ce qu'on fera aussi en fonction des subventionnements qui nous seront alloués de préférence ? Est-ce qu'on va essayer de profiter du fonds vert ? Oui, on va essayer. Est-ce qu'on va essayer de pousser la métropole et la région à nous fournir un certain nombre de choses ? Oui. Tout cela, comme je vous le dis, ça prend du temps. Si on fait les choses à la va-vite, qu'on investit n'importe comment et n'importe quand, on loupe des subventions. On ne fait pas les choses dans le bon ordre, on ne met pas les priorités au bon endroit. Donc on va prendre un peu de temps. On n'est là guère que depuis trois mois, mais on vous en parlera quand même assez rapidement. »

M. Olivier Perrot ajoute : « On va aussi chercher le système D. J'étais aujourd'hui à une réunion de maires du coin. Il y en a un qui a décidé pendant la période de canicule de laisser toutes les portes de l'école ouvertes toute la nuit, les portes, les fenêtres. Toute la nuit, tous les jours. Le maire a pris le risque. Peut-être qu'on le prendra aussi à un moment donné. Quant à la bibliothèque, on va la climatiser, mais ce qu'il va falloir faire, c'est élargir l'ouverture. Mais si on n'a pas les agents ni les bénévoles nécessaires, peut-être qu'on ouvrira la bibliothèque de 7 heures du matin à 10 heures du soir, mais sans prêt de livres. Les prêts de livres seront pendant la période habituelle. On va étudier ce genre de choses parce que souvent sur la performance énergétique, ce qui est pensé essentiellement, c'est la période chauffage, plus que la période canicule. Là, comme disait Renaud tout à l'heure, on est en période canicule et le toit chauffe, on a beau derrière isoler les fenêtres, ça ne sert pas à grand-chose. Par contre, c'est sûr que quand on chauffera, il y aura moins d'entrée d'air frais, parce que ça rentre moins par le toit, l'air frais. »

Un autre habitant intervient : « Vous avez déjà répondu par anticipation à la question que je vais vous poser. Sur le Panneau Pocket, il est possible pour les personnes âgées d'aller à Albigny. Sauf qu'à Albigny, ils ne peuvent accueillir

que 20 personnes pour tout le val de Saône. Ils n'accueillent que des personnes qui sont autonomes. Ils ne prennent pas les autres personnes. Ensuite, pour y aller, il n'y a qu'une seule navette quotidienne par jour qui est de quatre personnes. Est-ce que vous avez l'intention d'ouvrir aujourd'hui pendant les heures d'ouverture de la mairie, pour que les gens puissent accéder ? Et après, quid du mois d'août. La mairie sera fermée. »

M. le maire répond : « Aujourd'hui, la mairie, c'est déjà le cas. La salle du conseil municipal est climatisée, donc les gens peuvent venir quand ils veulent toute la journée. Et on l'a dit et on l'a fait suivre. Mais sauf que c'est très insuffisant parce que, je le répète, le bon lieu, c'est la bibliothèque. Entasser des gens dans la salle du conseil municipal, quand ils veulent travailler sur une table, c'est très bien. Mais enfin sinon, c'est franchement moyen. »

Le même habitant : « Je comprends bien, mais l'information n'est pas passée »

M. le maire : « Peut-être est-ce parce qu'on s'est d'abord adressé à toutes les personnes qu'on a appelées dans le cadre du dispositif canicule. On en parle tout à l'heure puisque vous avez une question à ce sujet-là. »

Le même habitant : « Oui, il y a des familles avec des enfants aussi. Les enfants craignent énormément la chaleur. Il n'y a pas que les seniors. »

M. le maire : « Vous avez bien raison, mais sauf que vous avez vu la salle du conseil municipal et sa superficie. Je m'adresse d'abord aux plus fragiles. Quand j'aurai les moyens de m'adresser à beaucoup plus nombreux que ça, je le ferai. Mais vous avez complètement raison, il faudrait pouvoir le faire. Il faudrait pouvoir le faire. »

Le même habitant : « C'est que tout le monde ne va pas venir à la mairie pour se rafraîchir. Je ne sais pas quel est le ratio aujourd'hui, le nombre de personnes qui viennent. »

M. le maire : « Le sujet n'est pas que chez nous. Le sujet n'est pas juste celui de la salle du conseil municipal ou de la bibliothèque. Le sujet, on l'a lu, on en a parlé beaucoup. Le sujet du réseau des voisins bienveillants, pour moi, est quelque chose de très important. Il y a des gens aujourd'hui qui ont des maisons qui sont naturellement plus fraîches que d'autres. Il y a des gens qui installent de la climatisation et d'autres qui n'en ont pas les moyens. Quand on se connaît, qu'on connaît ses voisins, qu'on s'entend à peu près avec eux, on peut aussi tendre la main à l'autre à un moment donné et puis lui dire : viens chez moi boire un thé, faire ceci, faire cela. Bref, passer du temps. Parce que si c'est juste la mairie qui doit tout faire, qui doit installer les salles, mettre la climatisation partout, malheureusement, les superficies dont on dispose ne sont pas à la hauteur du problème. »

Le public n'ayant plus de questions, M. le maire reprend le cours du Conseil et donne la parole à M. Olivier Perrot pour la délibération suivante.

2026-49) CONVENTION AVEC LA REGION-AIDE AUX ENTREPRISES

Il s'agit d'une convention-cadre avec la région puisqu'elle a le monopole de l'aide à l'installation et au développement des entreprises. On peut pas faire autrement parce qu'il y a des règles. Dès lors qu'on apporte une aide aux entreprises, il y a des règles européennes qui nous imposent, pour ne pas éviter les distorsions de concurrence, des niveaux de subventions précis et maximum.

Il y a certains dispositifs régionaux d'aide aux entreprises qui nécessitent un abondement de la commune. La délibération d'aujourd'hui a un coût nul : il s'agit de pouvoir par la suite apporter notre aide aux commerces de Saint-Germain qui s'installent, qui font des travaux et de leur permettre de toucher une subvention régionale qui peut être jusqu'à 10 000 € dès lors que la commune s'engage, de son côté, d'abonder la subvention de 20%. Et par la suite, si jamais on décide d'aider une entreprise sur la commune, bien entendu, ça passera en conseil municipal et il y aura une délibération de subvention à un commerce ou un artisan de la commune.

M. Saint-Sernin : Est-ce que vous avez déjà des cibles, des idées de commerces ou d'entreprises auxquelles ça pourrait bénéficier ?

M. le maire : « Actuellement, il y a pas mal de commerces qui rencontrent des difficultés ou qui ne sont pas de première fraîcheur. J'aurais tendance à dire qu'il y en a vraiment beaucoup. Je ne dis pas la quasi-intégralité. Aujourd'hui, le Casino est en train de s'installer, donc eux, ce sera tout neuf. Par contre, pour les autres commerces, il y en a plusieurs qui ne sont pas du tout dans le même état. Il faut que ça parte de la volonté d'un gérant ou d'une gérante. S'il n'a pas l'intention de faire de travaux, il ne pourra pas faire des demandes de subventions qui ne financeront qu'une petite partie de ces travaux. »

M. Olivier Perrot : « On fera connaître le dispositif pour que les commerçants puissent s'en saisir ».

M. le maire met au vote cette dernière délibération.

Adoption à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. le maire donne la parole aux conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité, ceux-ci ayant souhaité poser un certain nombre de questions orale.

M. Saint-Sernin : « Avant de commencer, on voulait vous remercier pour la fête de Saint-Germain, qui était une bonne fête, et donc on voulait vous remercier pour ça.

On rebondit sur la question tout à l'heure qui était sur la canicule. On voulait savoir ce qui avait été mis en place, notamment pour les aînés, parce que c'est eux les plus fragiles. La deuxième partie de la question, c'était sur l'école dont on a déjà parlé. Pour compléter ce qui a été dit tout à l'heure, effectivement, dans certaines classes, le confort était meilleur. Ceci dit, et notamment en maternelle, les enseignants ont encouragé les parents à récupérer leurs enfants. Il n'y a pas eu de fermeture de classe. Mais on a été quand même très largement incités à récupérer nos enfants après-midi parce que les températures étaient infernales dans les écoles. Également, principalement en maternelle, mais également en maternelle. La vente du bâtiment de l'ancienne mairie aurait pu faciliter un projet de réhabilitation thermique mais vous avez abandonné ce projet. On voit que c'est une priorité et donc on voulait connaître vos engagements là-dessus, savoir quand vous comptiez lancer ce projet de rénovation thermique. »

M. le maire : « Il faut aller vite sur tellement de choses. Vous n'aurez pas d'engagement de notre part aujourd'hui parce que si je vous donne un engagement, ça voudrait dire que je dis le contraire de ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir que nous avons déjà réfléchi, que nous savons quelles sont les priorités, que nous savons comment les avancer, que nous avons déjà retenu des solutions. Ce n'est évidemment pas le cas. Donc vous n'aurez aucun engagement de notre part aujourd'hui, même si nous sommes très conscients sachez-le du problème. »

M. le maire donne la parole à M. Hubert Gorron pour répondre concernant la question sur les aînés : « On a fait pas mal de communication, non seulement sur le panneau Pocket, sur le site internet, sur Facebook et sur Instagram. À l'issue de cette communication, on avait quatre ou cinq personnes, c'est-à-dire pas grand chose. Voyant que la chaleur continuait et allait durer et que tout le monde commençait à en avoir marre que ça dure, on s'est dit qu'il y avait peut-être plus de personnes et qu'il fallait être un peu plus volontaristes. Et donc nous avons repris une liste que l'on a des gens qui sont bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie et PCH, donc les personnes qui ont un handicap. Le premier travail, ça a été de regarder quelles étaient les personnes qui vraiment avaient besoin d'être appelées parce qu'il y a des personnes qui sont en établissement, il y a des personnes qui sont en hospitalisation à domicile ou qui ont des gens qui passent très régulièrement. Malheureusement sur cette liste qui pourtant datait du mois de février, il y a deux personnes aussi qui étaient décédées. Et ensuite on s'est réparti la liste. Le principe c'était que vous savez qu'on a quand même une petite réglementation type RGPD. Donc le principe, c'est qu'il fallait leur demander l'autorisation de pouvoir les appeler. Ça faisait à peu près, grosso modo, une trentaine de personnes à appeler. J'ai fait appel aux volontaires et on les a tous appelés pour savoir s'ils avaient besoin qu'on les appelle régulièrement ou pas et s'ils étaient suivis ou pas. On en a quelques-uns qui nous ont dit non, c'est pas la peine, etc. Et là-dessus, vendredi, affolement du côté de la préfecture, alors même que l'on était toujours en orange, la prescription c'est de les appeler trois fois par semaine, à peu près tous les deux ou trois jours. Vendredi, c'était d'appeler tous ceux que vous avez sur le registre deux fois par jour et d'envoyer à nos préfectures un petit mail à chaque demi-journée pour dire que vous l'avez bien fait, y compris le week-end. Ma charmante épouse a été très contente. J'ai passé des coups de fil ce week-end et nous l'avons fait. Je ne sais pas combien de temps va durer le niveau jaune. Au niveau jaune, on n'a plus vraiment d'obligation de le faire, mais on va continuer à faire ce que l'on avait pensé, c'est-à-dire les appeler au moins une fois par semaine, tous les gens qui nous ont dit qu'ils voudraient et puis. Et est en train de faire un peu tache d'huile pour essayer d'appeler le plus possible les gens qui peuvent avoir besoin, simplement de savoir s'ils ont un besoin ou pas. Sans trahir de secret, en appelant ce week-end, il y en a un qui est quand même parti à l'hôpital. C'est à dire qu'il avait eu de gros problèmes. Il est revenu dans la journée, mais ça vous montre que c'est utile de faire ce genre d'opération.

M. Saint-Sernin : « On n'a pas du tout un rôle ici de dire vous faites rien, c'est pas du tout mon point. Je prends votre point de dire qu'il y a que 4 personnes qui s'inscrivent et c'est difficile d'aller chercher. »

M. Hubert Gorron : « On va les chercher justement, parce que c'est insuffisant et on va au-delà de ce qu'on nous demande. En plus, on s'aperçoit que ça correspond à un vrai besoin, alors pas forcément un besoin de santé ou un

besoin sanitaire, parce qu'il y a quand même pas mal de gens qui sont un peu seuls ou qui se sentent seuls. Et donc rien que le fait de bavarder un peu avec elle, c'est très bien. Là, j'ai répondu à votre première question, j'espère.

M. le maire : « juste pour ce sujet-là, on en fait évidemment pas du tout assez. C'est ce système, ce dispositif. Pour moi, c'est juste une excuse pour dire qu'on a fait quelque chose. On ne peut pas demander à ton épouse, tout comme on ne peut pas demander à la municipalité de passer les 300, 400, 500 coups de fil, ça doit être de cet ordre-là qu'il faudrait en fait passer, ce n'est pas possible. Quand on a un village de 150 personnes, le problème ne se poserait pas parce que 150 personnes on se connaît, les gens se connaissent, ils savent où sont les personnes âgées, ils savent où sont les personnes fragiles et il y a une vraie solidarité. En l'occurrence, on est un village nous de 3100 habitants. 3100 habitants, j'ai le sentiment qu'on peut créer de la solidarité, même au niveau des quartiers. C'est probablement là qu'est la solution, dans la chaîne de voisinage de quartier. Encore faut-il pour cela qu'il y ait des initiatives dans les quartiers qui permettent aux gens de se connaître. Il y avait un truc qui était très bien avant, qui s'appelait la Maison des Projets, qui était au bout du chemin, dans laquelle les gens se rencontraient, avec une résidence dans laquelle les gens se connaissaient. Ce modèle-là est parfait, il le faut partout. Mais c'est un travail avec des bailleurs, c'est un travail dans les quartiers, c'est un travail de la municipalité aussi pour faire sortir les gens de chez eux, pour organiser les choses en bas de leur domicile, pour qu'ils se connaissent, pour qu'ils boivent un coup ensemble, etc. Si on fait ça, alors là, on commencera véritablement à recréer des chaînes de solidarité qui feront que le jour où il y a une canicule, on sait qu'il y a des gens qui vont s'occuper de leurs voisins parce qu'ils les connaissent, parce qu'ils les apprécient et parce qu'ils savent que la personne isolée au 3^e étage, elle est isolée, elle est toute seule. On va aller taper à sa porte pour vérifier que tout va bien. Elle est là la solution, mais à mon sens en tout cas, elle n'est pas dans une salle climatisée qu'on essaie de mettre à disposition, sur laquelle on fera un peu communication pour que les gens viennent, mais ce n'est pas à la hauteur du sujet. »

M. Saint-Sernin : « Je pense qu'il faut de tout. Sur le principe, je suis d'accord avec vous que la Maison des projets, c'est un beau projet et sur le papier, c'est une très belle idée. Dans la réalité, moi j'ai discuté avec les personnes qui s'en sont occupées. Ce n'est pas un hasard si elles sont parties, c'est que c'était très difficile et qu'elles n'ont jamais vraiment réussi. Donc c'est des beaux projets et des belles idées, et je vous rejoins là-dessus, que la solidarité entre voisins elle compte. C'est votre prédécesseur qui est ma voisine et que je vais voir régulièrement. Ce que je veux dire, et encore une fois je n'ai pas la solution. Mon point c'est pas du tout d'attaquer et de dire que vous n'en faites pas assez. J'ai peur que de belles idées ne soient pas suffisantes non plus. Mais encore une fois, si vous avez des idées et des initiatives, on s'y associera volontiers. »

M. le maire : « C'est surtout qu'on va passer de l'idée à l'action., Bien sûr, toutes les bonnes volontés seront nécessaires et pas uniquement l'épouse de Hubert. Aussi efficace soit-elle. »

Suit un nouvel échange sur les actions envisagées pour lutter contre la canicule à l'école maternelle.

M. Saint-Sernin : « J'ai noté votre réponse tout à l'heure. Vous disiez qu'il y a plein d'autres priorités. Qu'est-ce qui est plus prioritaire que ça ? Et on insiste là-dessus parce que ça nous paraît extrêmement important. Pour nous, c'est la priorité des priorités et qui est de la responsabilité de la commune et de choses concrètes. »

M. le maire : « Pourquoi a-t-on remplacé les huisseries de la mairie plutôt que de s'occuper de l'école maternelle ? Honnêtement, sur mon mandat, ça date, c'était il a 10 ans, quand on avait chaud, je leur disais il y en a qui encore plus chaud que nous et donc qui sont plus fragiles que nous, donc on s'occupera de nous plus tard. Je constate que la précédente municipalité a considéré qu'on faisait l'école élémentaire et qu'ensuite on faisait la mairie, mais je peux comprendre. Il y a des personnes qui travaillent, c'est pas facile de bosser dans ces conditions-là. Venez me voir dans mon bureau, un de ces quatre, vous allez voir la chaleur qu'il fait. Elle est terrible, mais j'aurais probablement fait les choses dans un autre ordre. Et donc j'aurais probablement pris d'abord la maternelle et pas d'abord la mairie. Mais bon. J'aime bien réfléchir et ensuite dire, mais quand je dis je fais, mais avant je réfléchis. »

M. Saint-Sernin : « C'est pas forcément des engagements, mais je ne suis pas là depuis très longtemps à Saint-Germain, mais vous aviez quand même fait des reproches, vous l'avez même dit au conseil municipal précédent, que le mandat précédent n'allait pas être un mandat avec des grands projets, puisqu'il y avait des besoins de renflouer les caisses, on va dire, et que vous alliez de réduire les annuités d'emprunt. Vous avez justement dit que ça n'allait pas être un mandat de grand projet et donc que la rénovation énergétique n'aurait pas dû se faire de cette manière, mais on voit bien que maintenant, c'est quand même devenu une priorité. Ça a été souligné. La question était justement de savoir comment est-ce que ça va continuer, parce que là, on finit la deuxième canicule. Apparemment, il y en a une troisième qui arrive. Ce n'était pas forcément des questions d'engagement, on ne veut pas un engagement écrit, bien sûr. Mais c'était dans l'idée de qu'est-ce qu'il y a d'autre comme action, puisqu'il y a encore du travail à faire dans l'école. Apparemment, je ne vais pas refaire la mairie. Il y a quand même quelque

chose qui a été engagé, c'était ça qu'on voulait souligner. »

M. Olivier Perrot : « Il y a quelque chose dans cette histoire que je trouve un petit peu bizarre, c'est qu'on parle de deux choses qui sont complètement différentes. On parle de la canicule d'un côté, et de l'autre côté, on parle de performance énergétique. C'est à dire que ce qui était prévu, c'est pas la même chose. On a 10,15, 20 jours de canicule par an. Alors certes, il est prévu de mettre des vitres teintées, des choses comme ça. Mais aujourd'hui, on parle de quoi ? On parle de résoudre le problème des 10 jours de canicule que subissent les enfants. Peut-être que le projet qu'on aura, c'est l'année prochaine de climatiser les classes. Or, non, vous allez dire que là on va dépenser de l'argent et dépenser de l'énergie en plus. Mais le problème, c'est les enfants. C'est pas parce qu'on va tout changer les huisseries et les trucs à l'école qu'il ne fera pas 35 degrés dans les classes. Quand il fait 42 degrés, on va peut-être baisser à 35 ou à 36 ou à 37, mais ça restera insupportable. » M. Saint-Sernin : « Justement ce que j'ai dit. La question, c'était quelles sont les actions futures ? C'était dans l'idée. »

M. Olivier Perrot : « On va y réfléchir. On ne les a pas encore. »

M. Saint Sernin : « c'est mon métier, donc je vous réponds techniquement. Tout le monde s'accorde à dire que la première action à prendre sur une rénovation énergétique pour du confort thermique, c'est l'isolation. Ce n'est pas la climatisation d'abord, elle vient ensuite la climatisation. Et c'est un point technique sur lequel il n'y a pas trop de débat. Qu'on climatise, c'est un autre débat et on pourra en discuter. Et par contre, la première étape, c'est évidemment de faire de l'isolation parce que ça sert également l'hiver. »

M. Olivier Perrot : « Ça dépend, sauf si on considère que le problème majeur à résoudre maintenant, immédiatement, tout de suite, c'est d'éviter que les enfants soient pendant 10 jours à 37 degrés dans les classes. »

Mme Elise Bertrand : « Comment est-ce qu'on va envisager les choses ? Je pense pas qu'on nous demande de décider quelque chose tout de suite maintenant. »

M. Olivier Perrot : « Moi, je pense que ce qu'il faut, ce à quoi on doit penser aujourd'hui, c'est pour l'année prochaine, pour qu'il ne fasse pas 37 degrés dans les classes. Alors peut-être que ça passe par la clim, mais ça peut aussi passer par un système D momentané, peut-être de clim mobile qu'ensuite on déplacera ailleurs, j'en sais rien. Mais les travaux de l'école maternelle ne seront pas terminés l'été prochain. Surtout qu'ont fait des travaux quand l'école est fermée, il faudrait les avoir programmées cet été. »

M. Saint-Cernin : « Raison de plus pour les commencer le plus rapidement possible. Je pense que le message est passé. Effectivement, ce qu'on demande, ce n'est pas de la climatisation, une solution immédiate, c'est avoir une solution pérenne, le plus rapidement possible, pour pas qu'on attende des années avant de se dire ah bah on va commencer les travaux. »

M. Saint-Sernin : « La prochaine question était sur l'avenir des Hautannes. Vous en aviez un petit peu parlé au précédent conseil municipal, et nous souhaiterions savoir comment vous comptez procéder et associer les habitants dans le processus de décision »

M. Olivier Perrot : « Je vais vous donner un petit peu plus de détails sur le façage envisagé. D'abord, on va commencer par évaluer. On va faire évaluer par les domaines, la valeur vénale et la valeur locative du bien. On va faire un audit du bâti, on va évaluer les besoins d'investissement à 10-20 ans. On va faire un audit des possibles en lien avec le PLU et les ABF. L'objectif étant de savoir si on a un actif qui vaut 3 ou 8 millions d'euros, qui nécessite 500 000 ou 5 millions d'euros d'investissement, et si on peut envisager éventuellement de nouvelles constructions sur le domaine. On discutera aussi avec VTF de ses envies pour la suite, déjà s'ils souhaitent continuer après 2030, on n'en est pas sûr, et sur quelles bases. Notamment en matière de développement de l'activité, d'investissement et de partenariat avec la municipalité. À ce stade, je pense qu'on fera une première consultation pour présenter un état des lieux, un état des possibles et recueillir un premier sentiment des habitants sur l'orientation du projet et éventuellement ajouter des étapes à la suite si des idées originales émergent.

Ensuite, on va évaluer les besoins de la commune, ce qui pourrait être éventuellement implanté aux Hautannes, comme une crèche, une salle des fêtes, une résidence senior ou intergénérationnelle, et les besoins du territoire en matière touristique, mais également en matière économique ou en besoin de logement. L'activité séminaire est déjà relativement développée par VTF. Mais quels sont les besoins en matière d'espace de coworking, de pépinière pour les start-up, d'immobilier d'entreprise, de restauration, d'hôtellerie ? Est-ce que le lieu pourrait s'y prêter ? Quelles retombées pour la commune ? On s'appuiera sur des études de la CCI pour un audit économique, de la métropole pour la partie sociale, enfance, logement et certainement de cabinets privés pour une prospective sur l'économie du projet. Une fois qu'on a tout ça en main, on élaborera 3 ou 4 scénarii et on fera une nouvelle concertation pour

présenter les avantages et les inconvénients de chacun. Je pense qu'à la suite, on aura certainement un grand débat d'orientation autour de cette table en fonction du scénario que l'on retiendra et qu'on fera ensuite un appel à manifestation d'intérêt, peut-être privé. Ou alors peut-être qu'on décidera de séparer du domaine, ce qui serait complètement une aberration de vendre pour les mêmes raisons que dont on parlait de l'ancienne mairie. On pourrait aussi décider de vendre pour faire une école maternelle à 20°. Je crois que j'ai répondu à peu près. Sur la concertation, on ne peut pas laisser les habitants décider totalement du principe sans avoir les billes. Donc, d'abord, il faut vraiment qu'on s'attache à avoir toutes les billes pour présenter les choses telles qu'elles sont et présenter des projets viables et le faire évoluer avec les habitants. »

M. le maire : « Tout ce qu'il vient de dire, ça me semble être plutôt du bon sens. On fait un état des lieux d'abord pour savoir de quoi on parle, parce qu'on est absolument incapable, je pense, autour de cette table, les uns les autres, de savoir de quoi on parle. Ça vaut combien ce truc-là ? Combien il faut investir pour le changer ? Est-ce que VTF a envie de rester ? Est-ce que VTF a envie de partir ? De quoi le territoire a besoin ? Tout ça, c'est un état des lieux de base qu'il est nécessaire de faire avant de pouvoir commencer à en discuter avec les habitants qui peuvent avoir plein d'idées, des idées intéressantes, d'autres rigolotes, j'en sais rien, on verra. Mais en tout cas, leur présenter ça d'abord, pour que tous autour de cette table et puis au-delà, pour tous ceux qui auront envie d'y réfléchir, sachent un peu de quoi il retourne. Pour démarrer. Et ensuite on travaillera. Donc ce ne sera pas une concertation, on fera peut-être deux concertations. Une pour réfléchir et puis faire un peu de brainstorming. Et puis une autre davantage sur différents scénarios qui pourront se profiler, sur lesquels on se dira plutôt ça, plutôt ça. Voilà, en gros c'est ça l'idée. »

M. Olivier Perrot : « Typiquement, j'ai un peu peur sur le problème justement de la rénovation énergétique. Aujourd'hui, on a un domaine qui est avec 50 chambres, avec cinq salles de réunion, etc. Si on part sur un projet 100% communal et que derrière on se retrouve à devoir faire de la rénovation énergétique sur un tel bâtiment, il va falloir multiplier les impôts par cinq. »

M. Saint-Sernin : « On est bien d'accord avec vous, il y a des travaux monstrueux à faire et on sera sans doute pas à 500 000, mais plutôt de l'autre côté de la fourchette que vous avez citée. Notre point d'attention, ce sera dans quelle mesure on pourra faire bénéficier les saint-germinoises de ce magnifique parc, et pourquoi pas de la piscine. Aujourd'hui, on peut en profiter et VTF est volontaire et nos relations avec eux sont bonnes. Mais dans quelle mesure ça peut être élargi et devenir un truc normal qu'on aille trouver un peu de fraîcheur aux Hautannes », qu'on aille s'y baigner. »

M. Olivier Perrot : « Dans mon idée, de toute manière, c'est de faire un appel à manifestation d'intérêt en donnant un cahier des charges sur les besoins qu'on pourrait exprimer pour la commune et peut-être aller sur un partenariat public-privé avec un cahier des charges de besoins communaux. À Saint-Germain, ça fait des années que je dis qu'il nous manque une salle des fêtes. On n'a pas de salle des fêtes, d'autant plus maintenant avec la rénovation de la salle Maryse Bastié qui ne peut plus être utilisée quasiment pour des fêtes. On a un problème à ce niveau-là. Peut-être que ça rentrera dans le cahier des charges. Mais je dis ça aujourd'hui, c'est un avis tout à fait personnel, et les gens autour de cette table ont peut-être des avis complètement différents, et les Saint-Germinoises aussi. Peut-être que finalement, il y a des gens qui voudraient qu'on se débarrasse de ce truc-là pour le donner au Club Med. »

M. Saint Sernin : « on vous encourage à intégrer le plus tôt possible les possibilités d'en faire profiter plus les Saint-Germinoises et donc que les Saint-Germinoises donnent leur avis le plus rapidement possible dans le processus, ça nous semble hyper important. »

Mme Cécile Ferry : « Il me semble qu'il y a eu une réunion le 11 juin sur le futur collège Marie Mervingt à Albigny. Et je voulais savoir si vous aviez eu la sectorisation parce que j'ai vu que Curis et Quincieux avaient communiqué là-dessus, mais que nous, on n'a pas eu d'information. »

Mme Elise Bertrand : « On a eu la sectorisation, ça a été partagé. On l'a partagé déjà avec le directeur de l'école élémentaire, M. Vray, qui va le faire redescendre dans le dernier compte-rendu du conseil d'école pour que justement ça soit partagé avec l'ensemble des parents. »

M. le maire : « Oui, pourquoi on n'a pas mis ça sur Panel Pocket partout ? On a eu un tout petit débat entre nous, qui est tout bête. On voulait. On va au collège Marie Mervingt, c'est officiel. Les enfants de Saint-Germain vont fréquenter le collège à partir de septembre 2027, donc l'année prochaine, et pas à partir de septembre 2026. C'est bien pour ça qu'on se demandait si doit communiquer maintenant. Ou est-ce qu'on va attendre septembre 2026,

c'est-à-dire le moment où les CM2 actuels seront partis pour que personne ne fasse de confusion juste avant les vacances, ce serait toujours embêtant. »

INFORMATIONS DIVERSES

M. Hubert Gorrion informe le Conseil municipal qu'un emprunt de 800 000 euros auprès de la Banque des Territoires va être souscrit au taux du livret A plus 0,5 point, ce qui fait un taux de 2% actuellement sur 25 ans

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire clôt le Conseil municipal.

**La secrétaire de séance,
Elise BERTRAND**



**Le Maire,
Bernard GEORGE**

